

# LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

## Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest  
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



*Numéro 12*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# L'immigration et les particularités de l'intégration des immigrés : le cas de la Hongrie

**Pál Péter TÓTH**

Institut de recherches démographiques, Bureau central de la statistique de Hongrie

Une enquête réalisée en 2002 nous a permis d'étudier les causes de l'émigration vers la Hongrie ainsi que l'intégration des immigrés et l'impact exercé sur les processus démographiques<sup>1</sup>. À l'occasion de cette enquête, nous avons comparé les principales caractéristiques démographiques des immigrés et de leur entourage, leurs conditions de vie et leurs activités économiques, avant et après la migration. Grâce à cette abondante documentation, nous nous sommes attelés à l'étude des principales corrélations qui déterminent les mouvements migratoires et l'intégration des immigrants.

## 1. Qui sont ceux qui viennent et pour quelles raisons viennent-ils ?

L'objectif premier de notre étude était de savoir qui sont ceux qui migrent vers la Hongrie et pourquoi ils y viennent. Entre 1990 et 2000, ce sont plus de 230 000 immigrés et citoyens étrangers ayant un autre statut (tableau 1) qui sont arrivés en Hongrie en provenance de plus de cent cinquante pays.

TABLEAU 1 : DISTRIBUTION DES MIGRANTS SELON L'ORIGINE, HONGRIE, 1990-2000

Origine	Entrants		Sortants	
	Effectif	Proportion (en %)	Effectif	Proportion (en %)
Pays voisins (hors UE)	162 357	69,9	52 977	52,4
Union européenne	21 625	9,3	14 509	14,3
États-Unis – Canada	6 027	2,6	4 293	4,2
Autres pays du monde	42 401	18,2	29 464	29,1
Total	232 417	100	101 243	100

Les entrants sont surtout des citoyens des pays voisins de la Hongrie. L'effectif des sortants représente seulement 32,6% de celui des entrants dans le cas de ces pays, alors que ce rapport est de plus de 70% pour les pays plus éloignés.

Parmi les entrants, l'effectif des personnes ne disposant pas du statut d'immigré était de près de 15% supérieur à celui des individus disposant de ce statut (tableau 2). Une différence nette se manifeste entre le premier groupe de pays et les autres groupes : 89,4% des étrangers ayant le statut d'immigré proviennent des pays de la région. Cela est dû au fait que ces migrants émigrent vers leur patrie car ils sont de la même origine que les habitants du pays d'accueil.

---

<sup>1</sup> L'échantillon comptait 1 015 personnes et le questionnaire comprenait 152 questions. Lors de l'enquête, le nombre des personnes étrangères disposant du statut d'immigré vivant en Hongrie était de 79 652. Parmi elles 69,5 % – soit 55 364 personnes (sans compter les ex-citoyens soviétiques) – étaient issus des pays voisins, dont 68,6 % – soit 37 996 personnes – étaient de nationalité roumaine.

TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DES ENTRANTS SELON LEUR ORIGINE ET LEUR STATUT, 1990-2000

Origine	Entrants	Dont immigrés		Dont personnes ayant un autre statut	
		Effectif	Proportion (en %)	Effectif	Proportion (en %)
Pays voisins (hors UE)	162 357	95 886	89,4	66 471	53,1
Union européenne	21 625	2 617	2,4	19 008	15,2
États-Unis – Canada	6 034	371	0,3	5 663	4,5
Autres pays du monde	42 401	8 346	7,8	34 055	27,2
Total	232 417	107 220	46,1	125 197	53,9

En effet, la majorité des entrants sont des citoyens de pays auxquels des territoires hongrois ont été rattachés après les deux guerres mondiales. De ce fait, de nombreux descendants des Hongrois qui vivaient sur ces territoires se considèrent Magyars. C'est avant tout de Roumanie, d'Ukraine et de Serbie-et-Monténégro que sont arrivées en Hongrie les personnes de nationalité magyar avec l'intention de s'établir définitivement dans leur patrie. Cela a été démontré à l'occasion de nos précédentes recherches et confirmé par l'enquête de 2002.

## 2. L'histoire migratoire des minorités hongroises d'Europe centrale

Le fait que la majeure partie des personnes émigrant vers la Hongrie en provenance des pays voisins arrive dans ce pays avec l'intention de s'y établir définitivement s'explique par les conséquences des traités de paix ayant mis fin aux deux guerres mondiales. L'attractivité de la Hongrie fut assurée après 1920 car toutes les personnes de nationalité magyare sont devenues citoyennes des pays ayant été constitués à cette époque. Conformément à la décision des traités de paix, plus de 3 millions de personnes de nationalité hongroise ont dû choisir entre demeurer sur leur terre natale et la quitter pour garder la nationalité hongroise. Ceux qui sont restés sont devenus – souvent contre leur gré – des citoyens slovaques, roumains, serbes ou encore autrichiens (tableau 3).

TABLEAU 3 : GAINS DE POPULATIONS POUR LES PAYS VOISINS DE LA HONGRIE AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Pays	Effectif gagné	Dont Hongrois
Tchécoslovaquie	3 567 575	1 072 000
Roumanie	5 236 305	1 664 000
Serbie, Croatie et Slovénie	1 519 013	459 000
Autriche	292 588	26 000
Total	10 615 481	3 221 000

Les changements accompagnant le traité de Trianon<sup>2</sup> ont eu comme conséquence la perte de 65,6 % de l'effectif de la population hongroise, la disparition du caractère multiethnique du pays et la cessation des flux de migration internes des périphéries de la Hongrie vers son centre. Toutefois, cette dernière tendance s'est inversée car les Magyars se sont substitués aux non-Hongrois dans ces mouvements de population, mais à l'intérieur d'une Hongrie enfermée

<sup>2</sup> Traité signé le 4 juin 1920 par lequel les puissances victorieuses fixaient le sort de la Hongrie. Celle-ci perdait des territoires au profit de la Yougoslavie (Croatie, Slavonie), de la Roumanie (Transylvanie, Banat de Timișoara) et de la Tchécoslovaquie (Ruthénie, Slovaquie).

dans de nouvelles frontières<sup>3</sup>. Ce type de mouvement peut être considéré depuis 1920 comme permanent mais son intensité a varié au cours du temps. La politique anti-hongroise des nouveaux États a contraint depuis plus de quatre-vingt ans des centaines de milliers de Magyars à quitter leur terre natale : les cicatrices du traité de 1920 étaient à peine refermées qu'un nouveau bouleversement eut lieu dans l'évolution de la population du pays entre 1938 et 1941 : une partie de la Haute-Hongrie, de la Subcarpathie, de la Transylvanie septentrionale et du sud de la Hongrie ont été rattachées à la Hongrie<sup>4</sup>. Mais à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, non seulement cette rétrocession a été annulée, mais on a attribué à la population de nationalité hongroise de trois nouveaux villages la nationalité tchécoslovaque<sup>5</sup>.

Les pertes militaires et civiles de la Deuxième Guerre mondiale, dont surtout l'extermination d'une grande partie de la communauté juive hongroise et l'exode causé par les changements intervenus dans le pays, ont tronqué l'effectif de la population hongroise. De plus, l'émigration forcée avait à peine pris fin que 250 000 membres des minorités allemandes du pays furent déplacés et que, à l'occasion d'échanges de populations hongroises et tchécoslovaques, quelque 90 000 personnes de nationalité slovaque quittèrent la Hongrie. Parallèlement à cela, environ 130 000 personnes de nationalité hongroise arrivèrent de Roumanie et entre 115 000 et 120 000 autres de Tchécoslovaquie. Quant à l'effectif des arrivants de la Yougoslavie et de l'Union soviétique, il se montait à plus de 70 000 personnes.

Dès 1949, le régime de type bolchevique appuyé par l'Union soviétique avait interdit les mouvements migratoires internationaux spontanés. En conséquence de cela, outre les réfugiés hongrois de la Deuxième Guerre mondiale, près de 400 000 personnes ont quitté illégalement le pays entre cette date et 1990. Cependant, au cours de cette même période, outre un petit nombre de Grecs, de Chiliens et de Palestiniens qui ont migré vers la Hongrie, quelque 200 000 citoyens hongrois des pays voisins se sont eux aussi installés en Hongrie.

Le contexte historique du pays présenté jusqu'ici a fondamentalement déterminé les mouvements migratoires internationaux ayant affecté la Hongrie. Il a eu entre autres deux conséquences particulièrement importantes pour l'intégration des migrants. D'une part, la Hongrie et les pays voisins sont liés par un système de relations complexes et multiples en raison de l'évolution de la population hongroise au cours des siècles et des migrations externes qui ont suivi le traité de Trianon. Ce réseau de liens implique des similitudes linguistiques, culturelles et historiques ainsi que des coutumes et une façon de vivre qui résultent d'une origine commune et d'autres facteurs particuliers. Sans une recherche approfondie, il serait difficile d'affirmer lequel des éléments suivants est le plus déterminant : l'effet intégrateur toujours vivace bien que millénaire de l'histoire des Magyars dans le bassin du Danube, qui n'a été interrompu que pendant ces quatre-vingt dernières années ? Ou les liens familiaux toujours existants, qui s'élargissent par de nouveaux liens (avec des personnes issues de la Hongrie ou des pays voisins) ? Selon nos hypothèses, les migrations internes ayant eu lieu jusqu'à la Première Guerre mondiale entre les différentes parties du pays et celles postérieures à 1920 qui se sont substituées aux premières font qu'il est pratiquement impossible de trouver un citoyen hongrois dont les racines ne s'étendent pas jusque sur le territoire des pays voisins. Parmi les Hongrois vivant sur les anciens territoires de la Hongrie, ce sont ceux qui ont émigré de Transylvanie et de Roumanie qui disposent du réseau de relations le plus dense lorsqu'ils

---

<sup>3</sup> Selon le recensement de 1920, la Hongrie comptait alors 7 986 879 habitants.

<sup>4</sup> A la suite de cela, la population s'est accrue de 5 363 331 personnes, mais étant donné qu'à peine plus de la moitié – 2 287 032 individus – était de nationalité hongroise, la distribution de la population selon la nationalité a elle aussi été modifiée.

<sup>5</sup> Il s'agit de trois communes situées sur la « tête de pont de Pozsony », près de Bratislava (Dunacsun, Horvátjáfalu et Oroszvár), qui ont alors été rattachées à la Tchécoslovaquie ; elles se trouvent aujourd'hui en Slovaquie.

s'installent dans l'actuelle Hongrie. Les relations familiales ou privées existant toujours de nos jours offrent une aide directe ou indirecte au migrant, non seulement à son départ mais aussi lors des différentes étapes de son intégration. Afin de mieux connaître le cas des immigrants de nationalité hongroise venus de Roumanie sans aucune relation en Hongrie, il serait intéressant d'étudier – dans le cadre d'un grand projet – les réseaux relationnels émanant des relations transfrontalières de la population magyare en confrontant les aspects historiques et la réalité actuelle de ce réseau.

Au-delà de ces considérations, les traités de paix mettant un terme aux guerres mondiales n'ont pas été sans conséquences sur les conditions de l'intégration des migrants. Tout individu appartenant à la minorité magyare vivant dans les pays voisins et se considérant comme magyar, qu'il soit citoyen roumain, ukrainien ou serbe, qu'il ait ou non des membres de sa famille ou des connaissances en Hongrie et qu'il se soit déjà rendu ou non en Hongrie, considère ce pays comme sa patrie. Cet état d'esprit prévalait déjà à l'époque du socialisme, lorsque la politique officielle qualifiait de nationalisme et d'irrédentisme l'activisme en faveur des Magyars vivant dans les pays voisins. Il prévaut toujours aujourd'hui : l'alinéa 3 du paragraphe 6 de la Constitution hongroise prévoit que « *la République hongroise ressent une responsabilité vis-à-vis du sort des Hongrois qui vivent au-delà de ses frontières et entend promouvoir le développement de leurs liens avec la Hongrie* ». La conscience de l'appartenance à une seule nation, les ambitions individuelles opprimées ou irréalisables dans une situation de minorité et le besoin de devenir un citoyen à part entière ont aussi contribué à la sauvegarde de l'identité nationale magyare et à la possibilité de libre circulation. L'identification à la Hongrie est présente dans le quotidien des minorités magyares des pays voisins et constitue le fondement d'une conscience selon laquelle la migration vers la Hongrie n'est pas une migration mais apparaît comme un simple déménagement dans l'esprit des migrants.

Parmi les facteurs déterminants des mouvements migratoires et de l'intégration des migrants, on ne peut omettre d'évoquer les arguments économiques et politiques. Les premiers influencent avant tout la migration des minorités hongroises de Roumanie et d'Ukraine, les seconds concernent surtout celle des minorités hongroises de Serbie-et-Monténégro.

Enfin, il faut également citer les problèmes politiques et les crises affectant les pays de la région. Malgré certains progrès, les politiques des pays voisins vis-à-vis des minorités nationales ne permettent pas encore actuellement aux minorités de garder leur identité propre. Si ces politiques ne changent pas, la migration des minorités hongroises vers la Hongrie – ou vers un autre pays – perdurera immanquablement.

### 3. Les caractéristiques des migrants

#### 3.1 La nationalité et la langue

Complétons ces propos par quelques-uns des résultats issus de l'enquête réalisée en 2002. En vue de mieux interpréter le contexte de l'intégration des nouveaux arrivants, nous avons analysé la répartition de la population enquêtée selon la nationalité à la naissance, avant l'arrivée en Hongrie et lors de l'enquête<sup>6</sup>. C'est la nationalité à la naissance qui témoigne de la plus grande variété de situations. Nous avons « trouvé » des Hongrois issus de tous les pays limitrophes à l'exception de l'Autriche et de la Croatie. Parmi les personnes venant de Roumanie et d'Ukraine, respectivement 10% et 17% étaient de nationalité hongroise à leur naissance. Ces personnes sont d'abord devenues des citoyens yougoslaves, roumains,

---

<sup>6</sup> Selon les données de différents recensements, le nombre des Magyars vivant en Slovaquie est de 520 528 (2001), en Autriche, de 40 583 (2001), en Croatie, de 16 596 (2001), en Slovénie, de 6 243 (2002), en Serbie-et-Monténégro, de 293 207 (2002), en Ukraine, de 151 516 (2002) et en Roumanie, de 1 434 377 (2002).

tchécoslovaques ou soviétiques, puis des Tchèques, des Slovaques, des Croates, des Roumains ou des Ukrainiens. Bientôt, probablement, ils redeviendront des citoyens hongrois. Cette dernière hypothèse est étayée par leur répartition selon la nationalité. Parmi les personnes venant d'Autriche ne figure aucun Autrichien ; parmi ceux arrivant de Slovaquie, personne n'est de nationalité slovaque ou tchèque. Même parmi les émigrants de Serbie-et-Monténégro, de Roumanie et d'Ukraine, les personnes de nationalité serbo-monténégrine, roumaine ou ukrainienne sont très peu nombreuses. Dans chacun de ces cas, la proportion d'individus de nationalité hongroise est la plus élevée. De Slovaquie, par exemple, à l'exception d'une seule personne de nationalité allemande, ce ne sont que des Hongrois qui sont arrivés. La part des Magyars parmi les citoyens roumains était de 95,7%, de 91,5% parmi les citoyens serbo-monténégrins et de 84,6% parmi les citoyens ukrainiens. Au total, 2,1% des enquêtés étaient de nationalité allemande, 1,9% de nationalité ukrainienne, 1,2% de nationalité roumaine et 0,6% de nationalité croate.

La distribution des citoyens étrangers disposant d'un droit de séjour selon la nationalité et la langue maternelle est homogène. 92% d'entre eux sont de nationalité hongroise et 91,4% de langue maternelle hongroise. La répartition des enquêtés selon la langue maternelle des parents et des grands-parents, surtout du côté maternel, présente une très grande similitude. Dans tous les cas, ce sont les personnes de langue maternelle hongroise qui sont les plus nombreuses. Parmi les autres, seuls ceux qui sont de langue maternelle roumaine, ukrainienne et allemande atteignent 1%. En ce qui concerne la structure par langue maternelle et selon la nationalité des ascendants des migrants vers la Hongrie, ces résultats révèlent un processus de « magyarisation » selon lequel les personnes se qualifiant de Hongrois s'établissent en Hongrie avec une probabilité plus élevée que les autres.

### 3.2 Le niveau d'études

Le niveau d'études joue un rôle très important pour l'individu tout au long de sa vie car de lui dépendent ses compétences, son mode de vie et, par conséquent, sa capacité d'intégration. Le niveau d'études des personnes ayant le statut d'immigré en Hongrie est globalement élevé. Ce constat ne concerne pas les parents des enquêtés : 7% des pères et 8,9% des mères n'ont pas achevé leur scolarité élémentaire ou n'ont pas été scolarisés, alors que ce taux parmi les migrants est quant à lui insignifiant : 0,2%.

On observe en fait une différence considérable entre le niveau d'études des enquêtés et celui de leurs parents. Le nombre des enquêtés titulaires du baccalauréat est le double de celui de leurs parents ; le taux des diplômés de l'enseignement supérieur est 1,5 fois plus élevé. Pour ce qui est des parents, les mères qui n'ont fréquenté que l'école primaire sont beaucoup plus nombreuses que les pères. Chez les personnes qualifiées, la part des pères est de 17,2% plus grande que celle des mères. Cependant, ces dernières sont plus souvent bachelières que les pères, mais ceux-ci sont plus souvent diplômés que leurs épouses de 5%.

Nous avons jugé important d'aborder le niveau de connaissance en langues étrangères des migrants. Bien que la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères ne soit pas nécessairement liée à un niveau de scolarisation élevé, elle peut avoir un impact sur le taux et le type d'emploi et peut ainsi contribuer à une meilleure intégration de l'immigré. En outre, elle exerce une influence sur la décision d'émigrer, même s'il s'agit de langues tierces (c'est-à-dire de pays autres que la Hongrie et les pays mentionnés ici). La connaissance d'une langue étrangère peut être en effet une motivation importante et constitue un capital intellectuel utilisable après l'émigration.

Seuls 6,3% des enquêtés ne parlent aucune langue étrangère. Bien qu'aucun des enquêtés n'ait comme langue maternelle le tchèque, 20 personnes – dont 11 de nationalité slovaque et 8 de nationalité ukrainienne – le parlent. Sur 43 personnes parlant le croate, 37 sont originaires de l'ex-Yougoslavie et 4 d'Ukraine. Parmi les personnes dont la langue maternelle n'est pas le hongrois, 58 le parlent et 29 seulement ne le parlent pas ; ceux-ci viennent majoritairement de

Roumanie et d'Ukraine. Le russe est parlé par 15,3% des enquêtés ; il s'agit surtout de citoyens ukrainiens. La proportion des personnes parlant le roumain est élevée : 62,6% (soit 635 personnes) ; ceci est conforme à la structure de l'échantillon selon la nationalité. Parmi celles-ci, tous sauf trois sont nées en Roumanie. En dehors des langues locales, 26,8% des immigrés parlent l'anglais, 7% le français et 2,8% l'italien. Moins de 13% des personnes interrogées ont déclaré parler l'allemand. Compte tenu de la forte présence de minorités allemandes dans la région, cette proportion est modeste. L'espagnol n'est parlé que par 7 personnes et 14 autres peuvent s'exprimer dans d'autres langues.

### 3.3 Les conditions de vie avant et après la migration

Lors de la période précédant l'émigration ainsi qu'au cours de celle qui la suit, l'activité économique du migrant, sa situation face à l'emploi et son degré de satisfaction à l'égard de son travail jouent un rôle clé.

Nous considérons que l'environnement recréé en Hongrie et les conditions de vie sont les meilleurs indicateurs de l'intégration de l'immigré. C'est la raison pour laquelle nous tenions à savoir comment les personnes étant venues s'installer en Hongrie vivaient avant leur arrivée et quel type d'environnement ils ont créé dans ces nouvelles circonstances.

En ce qui concerne l'accès à la propriété, nous avons comparé le statut de l'occupant du logement avant sa migration et après, en supposant que la proportion des personnes propriétaires de leur logement est beaucoup plus faible après le départ qu'avant. Or nous ignorions qu'au moment de l'enquête pas moins de 56,1% des immigrés vivaient déjà dans un appartement ou une maison dont ils étaient propriétaires. Cette proportion est importante, même si 93,1% de ces personnes étaient déjà propriétaires dans leur pays d'origine.

Un autre indicateur notable du changement intervenu est le niveau de l'aménagement de l'appartement, le taux d'équipement en biens de consommation durables et la détention ou non de certains biens immobiliers. Les services communaux (eau courante, électricité, etc.) accessibles dans l'appartement de l'immigré avant et au moment de l'enquête nous permet de tirer des conclusions sur les biens d'usage courant que ces personnes ont dû laisser derrière elles. L'« inventaire » de leurs situations matérielles passée et actuelle des immigrés nous a permis de juger de leur degré d'intégration et de leurs projets d'avenir.

Donc, selon cette enquête, il s'est avéré que les immigrés étaient mieux équipés en appareils électroménagers et bénéficiaient d'une couverture par les services communaux meilleure qu'avant leur arrivée en Hongrie. Seul le taux d'équipement en téléphones fixes s'est dégradé de 24,5%, ce qui est cependant compensé par le fait que 82,2% des enquêtés possèdent un téléphone portable, alors que c'était le cas de seulement 18,9% d'entre eux dans leur pays d'origine. L'amélioration intervenue dans le domaine des services communaux est avant tout la conséquence du niveau de développement plus élevé en Hongrie. Donc, le fait que la majorité des immigrés disposaient déjà de ces biens dans leur pays d'origine témoigne de leur situation économique satisfaisante d'alors. Quant aux biens de consommations durables, c'est également la situation en Hongrie qui est la meilleure. Le taux d'équipements en appareils de télévision en noir et blanc, considérés comme vétustes en Hongrie, a diminué, alors que le taux d'équipement en postes de télévision en couleurs, en ordinateurs et en magnétoscopes a augmenté. Ces résultats démontrent que la majeure partie des immigrés ont été en mesure de recréer dans un bref délai des conditions de vie matérielles similaires à celles dont ils bénéficiaient auparavant, voire meilleures.

Selon nous, l'existence ou non de certaines pratiques culturelles, notamment la fréquence de fréquentation de certaines manifestations culturelles, permettent de juger combien les immigrés se considèrent être comme « chez eux » en Hongrie. Toutefois, cette existence dépend essentiellement du besoin de l'individu ; c'est pourquoi nous n'avons considéré comme

la base de la mesure de l'intégration des migrants que les indicateurs précédents, même si l'évolution de leurs conditions de vie en Hongrie influence inévitablement ce besoin. Ainsi, on constate une nette différence entre la situation actuelle et la situation préalable à la migration. Auparavant, les enquêtés fréquentaient plus les théâtres, les musées et les restaurants que depuis qu'ils sont en Hongrie, tandis que le nombre des personnes faisant des excursions occasionnelles a augmenté. Les immigrés recevaient plus souvent leurs amis à la maison avant leur émigration, quoique la différence n'est pas très significative.

Des changements constatés ici se dévoile la nécessité de pourvoir à la charge financière que constitue la création d'un nouveau foyer ; ainsi, ce sont les dépenses culturelles qui ont été réduites au profit des dépenses quotidiennes.

### **Conclusion**

La migration vers la Hongrie est caractérisée depuis 1920 par l'immigration des Magyars vivant dans les pays qui l'entourent. Ce phénomène a fait croître l'effectif et modifié la structure de la population de la Hongrie, bien que le territoire habité par les Magyars se soit progressivement réduit, d'une manière directe ou indirecte – par l'élargissement des frontières des enclaves ethniques, par exemple. Si ce mouvement migratoire ne s'interrompt pas à l'avenir, la Hongrie, en concentrant les descendants des anciens habitants des périphéries d'autrefois, va « vider » les territoires encore actuellement peuplés par des populations magyars. Ce processus, qui est en cours de renforcement, n'est pas seulement une caractéristique spécifique du mouvement migratoire international touchant la Hongrie, mais une particularité qui détermine et simplifie l'intégration des nouveaux arrivants.